



Politique européenne de voisinage révisée: soutenir la stabilisation, la résilience et la sécurité

Bruxelles, le 18 mai 2017

La politique européenne de voisinage (PEV) a été réexaminée en 2015 pour répondre aux nouveaux défis d'un voisinage en évolution. Le rapport publié aujourd'hui montre les résultats obtenus à la suite de l'adoption d'une nouvelle approche basée sur la différenciation, la responsabilité conjointe et la flexibilité.

Le réexamen de la PEV a donné un nouvel élan aux relations entre l'Union européenne et ses voisins à l'Est et au Sud, en mettant davantage l'accent sur la stabilisation, la résilience et la sécurité. Le rapport conjoint à l'échelle des pays du voisinage présenté ce jour sur la mise en œuvre de la PEV démontre que la nouvelle approche assure davantage de responsabilité conjointe et de flexibilité en reconnaissant les différentes aspirations et la diversité de chaque partenaire. Ce rapport fait suite au réexamen de la politique européenne de voisinage qui a été adopté en novembre 2015.

«L'Union européenne a beaucoup investi dans le développement économique, la résilience, la sécurité, la démocratie et l'état de droit chez nos voisins de l'Est et du Sud. Un an et demi après le réexamen de la politique européenne de voisinage, nous avons réussi à élaborer, en collaboration et total partenariat avec nos États voisins, une approche adaptée à chaque pays sans exception, afin de veiller à ce qu'elle réponde aux besoins et aux intérêts réels de l'ensemble de nos citoyens» a déclaré Mme Federica **Mogherini**, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, au moment de la publication du rapport conjoint.

«Nous avons mené une large consultation avant de mettre à jour la politique de voisinage, et ce rapport montre comment nous mettons concrètement en œuvre les résultats de cette consultation en nous concentrant davantage sur les intérêts mutuels, en introduisant une plus grande différenciation afin de refléter la diversité de nos partenaires, un sens plus poussé de la responsabilité partagée et davantage de flexibilité dans la mise en œuvre» a ajouté M. Johannes **Hahn**, commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement.

Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage révisée

Les crises durables et l'intérêt géopolitique du voisinage de l'UE soulignent l'importance de disposer d'un cadre politique solide pour renforcer les relations politiques et économiques avec les pays voisins de l'UE.

Le rapport conjoint sur la mise en œuvre de la PEV révisée, présenté ce jour par la Commission européenne et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, confirme le rôle central de la PEV dans la mise en place des conditions de la stabilisation des pays voisins de l'Union, désignée comme priorité absolue par le réexamen.

Celui-ci a réorienté la PEV de manière à obtenir une **approche différenciée** envers les partenaires qui tiennent compte des différentes aspirations de chaque pays, une **responsabilité conjointe** fondée tant sur les **besoins des partenaires** que sur les **intérêts de l'UE**, ainsi qu'une plus grande **flexibilité** dans l'utilisation des instruments de l'Union. Cette nouvelle approche s'est révélée déterminante pour redynamiser les relations de l'UE avec les pays partenaires de la PEV, y compris par la négociation et l'adoption de nouvelles priorités de partenariat et la mise à jour permanente des agendas d'association, recentrant dans chaque cas les relations pour les années à venir sur des domaines d'intérêt mutuel.

Dans le nouveau cadre politique, l'Union européenne travaille avec plus de flexibilité et de sensibilité face à ses partenaires, en déployant ses ressources de manière plus percutante pour mettre en œuvre les priorités essentielles. La flexibilité dans l'utilisation des fonds de l'UE, provenant de l'instrument européen de voisinage, a été renforcée grâce à l'utilisation de [fonds fiduciaires](#) afin d'assurer une fourniture rapide de l'aide financière, grâce à un recours accru au financement mixte et à une meilleure programmation conjointe avec les États membres, et enfin, grâce à une meilleure coordination avec les institutions financières internationales et la création d'une nouvelle réserve de flexibilité pour permettre une réaction rapide aux situations de crise et aux circonstances changeantes.

Progrès réalisés dans les domaines prioritaires

La PEV révisée a mobilisé des moyens importants pour soutenir les réformes dans quatre domaines

prioritaires: la bonne gouvernance, la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme; le développement économique comme vecteur de stabilisation; la sécurité; la migration et la mobilité.

Avec l'aide de l'Union européenne, des mesures importantes ont été prises par certains pays partenaires pour faire progresser les réformes dans les domaines de **la bonne gouvernance, de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme**. Parmi celles-ci figurent de vastes programmes sur la réforme de l'administration publique et la lutte contre la corruption, le renforcement de l'appareil judiciaire, la promotion des droits de l'homme et la participation plus active de la société civile.

La promotion du **développement économique durable** est au cœur de la contribution de l'Union à la stabilisation de son voisinage; elle est essentielle pour renforcer la résilience des partenaires. Depuis le réexamen de la PEV, l'Union a investi dans des réformes structurelles afin d'améliorer la compétitivité et l'environnement des entreprises, de stimuler les échanges commerciaux, de soutenir les PME et d'adapter l'enseignement et les compétences aux besoins de l'économie réelle.

Depuis le réexamen, l'attention accordée aux questions de sécurité a été sensiblement renforcée, en adoptant une approche globale face aux problèmes de **sécurité** du voisinage. L'Union a élaboré des programmes de réforme du secteur de la sécurité pour le voisinage Est et Sud, et a réalisé des avancées importantes en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, tout en renforçant les efforts visant à démanteler la criminalité organisée et à améliorer la coopération en matière de politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Les défis de la crise **des réfugiés et de la migration irrégulière** restent en tête de l'agenda politique et sont donc des éléments clés de l'action de l'UE avec ses pays voisins. L'approche globale mise en place par l'UE regroupe des efforts visant à lutter contre les causes profondes de la migration afin de réduire la migration irrégulière, à promouvoir la migration et la mobilité légales, et à gérer efficacement les frontières tout en préservant le droit des citoyens européens à la libre circulation au sein de l'Union.

Contexte

La politique européenne de voisinage (PEV) a été réexaminée en 2015 pour répondre aux nouveaux défis d'un voisinage en évolution. Ce réexamen, proposé par le président de la Commission européenne, Jean-Claude **Juncker** en 2014 et salué par les États membres de l'UE, a fait l'objet d'une vaste consultation publique avant sa publication en novembre 2015. Le réexamen a donné lieu à une politique révisée fondée sur les principes de différenciation, de flexibilité et de responsabilité et dont l'objectif général est la stabilisation.

Le rapport conjoint adopté aujourd'hui est le premier rapport englobant tous les pays voisins publié séparément par l'UE, sans qu'il ne soit accompagné d'une série de rapports par pays. L'objectif de ce nouveau style de rapport est de fournir un aperçu général des tendances et évolutions dans le voisinage. Les rapports par pays sont désormais adoptés et publiés séparément: ils sont programmés de façon à servir de base aux échanges politiques dans la perspective des réunions du Conseil d'association ou autres manifestations de haut niveau organisées avec les partenaires respectifs.

Pour de plus amples informations

Lire le [rapport](#)

[Site web de la PEV](#) de la Commission européenne

Communiqué de presse: [Réexamen de la politique européenne de voisinage \(PEV\): des partenariats plus forts pour un voisinage plus fort](#)

IP/17/1334

Personnes de contact pour la presse:

[Maja KOCIJANCIC](#) (+32 2 298 65 70)

[Catherine RAY](#) (+32 2 296 99 21)

[Alceo SMERILLI](#) (+ 32 2 296 48 87)

[Lauranne DEVILLE](#) (+32 2 298 08 33)

[Adam KAZNOWSKI](#) (+ 32 2 298 93 59)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)